

BOISSERY – DI LUCCIO - VERKEYN

Cabinet d'Avocats

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clémenceau 98800 NOUMEA,
Tél. 27 89 84

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

* Ensemble(s) n°11,18,29 et les millièmes y afférents de l'ensemble immobilier dénommé Résidence ATEA, édifié sur le Lot n°39 d'une superficie de 11a 42ca, Lotissement Fayard, Section Auteuil, anciennement lot 39 du Lotissement de la Société des Propriétés Fayard, section Auteuil, périmètre de Dumbéa-Auteuil. Commune de DUMBEA, n°IC 652542-1924, ensemble immobilier dénommé Résidence ATEA,

L'adjudication aura lieu le Lundi 19 MARS 2018 à 08 heures à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa au Palais de Justice de Nouméa, Route du Faubourg Blanchot,

Mise à prix : 16.000.000 F

(avec baisse de mise à prix à 12.000.000 F)

Suivant procès-verbal de saisie immobilière de Maître Florent BURIGNAT huissier de Justice Associé près la Cour d'Appel de Nouméa (98800) y demeurant soussigné du 25 septembre 2017 transcrit au Service Chargé de la Publicité Foncière de Nouméa le 19 octobre 2017, Volume 7105 n°3,

A la requête, poursuites et diligences de la **SOCIETE GENERALE CALEDONIENNE DE BANQUE, S.G.C.B.** SA au Capital de 1 Milliard Soixante Huit Millions Trois Cent Soixante Quinze Mille Francs CFP (1.068.375.000 F CFP) dont les bureaux sont sis à Nouméa, 44 Rue de l'Alma, immatriculée au RIDET RCS B 076232-001, représentée par son Directeur Général en exercice,

Pour lequel domicile est élu au CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN, Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou eux dûment appelé de **Monsieur Sébastien BARRET** agent immobilier, demeurant 18 rue Vanikoro, Auteuil, 98835 DUMBEA,
Partie saisie,

Il sera procédé le **LUNDI 19 MARS 2018 à 08 heures 00**, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au Palais de Justice, dite Ville, Route du Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en UN SEUL LOT, des biens immobiliers dont la désignation suit :

DESIGNATION DU BIEN SAISI

* Ensemble(s) n°11,18,29 et les millièmes y afférents de l'ensemble immobilier dénommé Résidence ATEA, édifié sur le Lot n°39 d'une superficie de 11a 42ca, Lotissement Fayard, Section Auteuil, anciennement lot 39 du Lotissement de la Société des Propriétés Fayard, section Auteuil, **périmètre de Dumbéa-Auteuil. Commune de DUMBEA, n°IC 652542-1924, ensemble immobilier dénommé Résidence ATEA, consistant en un appartement de type F2 et 2 emplacement de stationnement**

Figurant à l'inventaire cadastral sous les références suivantes :

N° PARCELLE	LOTISSEMENT	REFERENCE	N°LOT N°LOT COPRO	SUPERF.
205 07255 011 652542-1924	AUTEUIL LOTISSEMENT FAYARD	ACP/3178/ 12-09-2013/ 06-09-2013	39 011	11a 42ca
205 07255 018 652542-1924	AUTEUIL LOTISSEMENT FAYARD	ACP/3178/12- 09-2013/06- 09-2013	39 018	11a 42ca
205 07255 029 652542-1924	AUTEUIL LOTISSEMENT FAYARD	ACP/3178/12- 09-2013/06- 09-2013	39 029	11a 42ca

N° PARCELLE	N° Bâti BAT/Nv/Local	N° Voie	Résidence Description	Année Constr.	Surface
205 07255 011 011	1 A 01 001	1	Rue Louis Bougainville Parking ACP/ 3178/12-09- 2013/06-09-2013	2012	12 m²
205 07255 018 018	1 A 01 001	1	Rue Louis Bougainville Parking ACP/ 3178/12-09- 2013/06-09-2013	2012	12 m²
205 07255 029 029	1 A 02 001	1	Rue Louis Bougainville Etage F2J + TERR 10m² ACP/3178/12- 09-2013/ 06-09- 2013	2012	58 m²

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

MISE A PRIX

**SEIZE MILLIONS DE FRANCS CFP
(16.000.000 F CFP)**

(Avec baisse de mise à prix à 12.000.000 F CFP)

Il sera, en outre, déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raisons d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par le CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN, et déposé le 06 novembre 2017 au greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

FRAIS

Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

Le jour de l'audience, l'adjudicataire devra justifier de son identité et préciser s'il entend bénéficier de la taxation minorée en tant que primo accédant.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à : CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN. Avocats à la Cour, Immeuble «BOTTICELLI» Angle des rues Alma et Clémenceau à NOUMEA Tél. 27 89 84 poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

Me Céline DI LUCCIO, Avocat
Pour extrait